

**Conseil économique et social**

Distr. Générale

30 août 2019

Français

Original : anglais et français

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses****107^e session**

Genève, 11-15 novembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la 107^e session****Additif****Annotations et liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

Au vu du nombre limité de documents soumis pour la session, et après consultation de la présidente du Groupe de travail, il a été décidé de réduire le nombre de jours de réunion à quatre jours et demi. En conséquence, la session se tiendra du lundi 11 novembre 2019 à 10 heures au vendredi 15 novembre 2019 à 12 h 30.

ECE/TRANS/WP.15/247
(secrétariat)Ordre du jour provisoire de la 107^e sessionECE/TRANS/WP.15/247/Add.1
(secrétariat)

Annotations et liste des documents

Documents de baseECE/TRANS/WP.15/190/Add.1
(secrétariat)Mandat et Règlement intérieur du Groupe
de travail

ECE/TRANS/WP.15/246 (secrétariat)

Rapport du Groupe de travail sur sa 106^e session
(Genève, 13-17 mai 2019)

ECE/TRANS/275

ADR

2. Quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs

ECE/TRANS/288 et Add.1/Add.2
(secrétariat)

Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-unième session (Genève, 19-22 février 2019)

ECE/TRANS/WP.15/246, paragraphe 10

Le Groupe de travail examinera les moyens de contribuer à la stratégie du Comité des transports intérieurs jusqu'en 2030.

3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

Un membre du secrétariat informera le Groupe de travail de l'état de l'ADR, du Protocole d'amendement de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

À ce jour, aucun changement n'a été signalé en ce qui concerne l'état de l'ADR (51 Parties contractantes) ni celui du Protocole d'amendement de 1993 (37 Parties contractantes) depuis la dernière session.

4. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/22 et Add.1 (Secrétariat)

Rapport du groupe de travail ad hoc sur l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies

Les textes adoptés par la Réunion commune à sa session d'automne 2019 (17-27 septembre 2019) seront mis à disposition pour approbation par le Groupe de travail. Le secrétariat informera également le Groupe de travail des conclusions du Groupe de travail sur les citernes relatives au document ECE/TRANS/WP.15/2019/9 (Suisse) et au document informel INF.18 (Royaume-Uni) de la session précédente.

5. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR

a) Construction et homologation des véhicules

La représentante de l'Allemagne souhaitera peut-être présenter l'avancée des travaux du groupe de travail informel pour la clarification du 9.3.4.2 (construction des caisses des véhicules EX/III) qui s'est réuni à Bonn les 1 et 2 octobre 2018.

Le représentant des Pays-Bas souhaitera peut-être présenter l'avancée des travaux en cours concernant l'utilisation de véhicules électriques et de véhicules hybrides électriques pour le transport de marchandises dangereuses.

b) Propositions diverses

ECE/TRANS/WP.15/2019/15 (Suisse)

Marquage des conteneurs chargés avec des quantités limitées et restrictions dans les tunnels

ECE/TRANS/WP.15/2019/16 (Suède)	Chapitre 8.5 - Prescriptions relatives à la surveillance des véhicules dans les dispositions S1 6), S16 et S21
ECE/TRANS/WP.15/2019/17 (Suisse)	Marquage des unités de transport et des conteneurs chargés avec des quantités limitées
ECE/TRANS/WP.15/2019/18 (CEFIC)	Certificat de formation du conducteur ADR – 8.2.2.8
ECE/TRANS/WP.15/2019/19 (Suisse)	Marchandises dangereuses exemptées des restrictions en tunnels
ECE/TRANS/WP.15/2019/20 (Suisse)	Proposition de modification de la disposition spéciale 363 l) et du 5.4.1.1.1 k)
ECE/TRANS/WP.15/2019/22 (Suisse)	Documents et chargement

6. Interprétation de l'ADR

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

7. Programme de travail

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

8. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/2019/21 (Suisse)	Transport de véhicules mus par accumulateurs
ECE/TRANS/WP.15/2019/23 (secrétariat)	Références aux autorités compétentes dans les parties 8 et 9

9. Élection du Bureau pour 2020

Conformément au chapitre V du Règlement intérieur du Groupe de travail, tel que figurant dans le document ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1, le Groupe de travail élira un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour 2020.

10. Adoption du rapport

Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter le rapport de sa 107^e session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.